

**ARRÊTÉ PORTANT PERMIS DE STATIONNEMENT (*travaux*)**

**« Rue de la Vieille Forge »**

***Branchement réseaux  
(Hors télécom)***

Le Maire de la commune de Saint Germain du Seudre,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 et 2,

**VU** le Code de la route art. R 37-1, R 417-10 ;

**VU** le Code pénal, art. R 610-5°

**VU** la demande de Monsieur Victor ALVES représentant la société Bouygues E&S - Pons – TSA 70011 – Chez sogelink, 69134 DARDILLY Cedex, en date du 17 août 2023 ;

**Considérant** qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules à hauteur du n°9 Rue de la Vieille Forge 17240 SAINT GERMAIN DU SEUDRE à l'occasion du branchement aux réseaux (hors télécom), du 29 septembre au 15 octobre 2023 par l'entreprise ENEDIS – BVD Aristide Briand – 17300 ROCHEFORT.

**ARRÊTÉ :**

**Article 1 :**

Du 26 septembre au 15 octobre 2023, la société ENEDIS est autorisée à procéder aux travaux de branchement réseaux (hors télécom) sur la voie communale « Rue de la Vieille Forge » au n°9,

**Article 2 :**

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- Une circulation alternée manuellement dans les deux sens du n°7 au n°9 Rue de la Vieille Forge,
- L'interdiction de stationner pour les véhicules léger et les poids lourds,

**Article 3 :**

La signalisation de chantier sera posée et entretenue par le demandeur. Elle sera conforme à l'instruction interministérielle sus visée.

**Article 4 :**

Madame Le Maire et Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché à chaque extrémité du chantier et dont ampliation sera adressée à :

Brigade de Gendarmerie de Mirambeau,

A Saint Germain du Seudre, le 18 août 2023

Le Maire,



Marie-Hélène CONTE